

Consultation
Marché de service

Illustrations naturalistes visant à produire des posters décoratifs de vulgarisation.

Cahier des Clauses Administratives Générales

Pouvoir adjudicateur :

Parc national de la Guadeloupe
Montéran

97120 Saint-Claude

Téléphone : 0590 41 55 55

Mail: contact.web@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de réception des candidatures :

Lundi 21 mars 2018 – 12h00 (heure Guadeloupe)

Contexte :

Le Parc national de la Guadeloupe est un Établissement public à caractère administratif. Créé en 1989, il a pour objet premier de protéger les espaces naturels et de préserver la biodiversité des milieux et des espèces de la Guadeloupe.

Les 3 grands piliers des missions du Parc national sont : la connaissance, la protection et la **valorisation** de son patrimoine naturel et culturel. Les agents du Parc national assurent donc l'inventaire, les études et le suivi scientifique des espèces ; ils ont également une fonction de police de l'environnement. Mais ils se concentrent également sur l'enseignement de la nature au grand public, au travers d'actions d'animation et de pédagogie à l'environnement.

Le Parc national de la Guadeloupe, c'est également un territoire. Le décret du 3 juin 2009 étend non seulement ses espaces terrestres mais lui octroie également des milieux maritimes. Découpés en 3 zones, le parc national de la Guadeloupe comprend : les cœurs de Parc, l'aire maritime adjacente, et l'aire d'adhésion. L'aire d'adhésion est actuellement composée de 16 communes qui ont fait le libre choix d'adhérer à la charte de territoire. Il s'agit d'un projet de territoire pour les cœurs et les territoires des communes adhérentes, visant à préserver les continuités écologiques.

Actuellement, le Parc national de la Guadeloupe travaille sur un projet de collection de posters décoratifs, visant à sensibiliser le grand public aux espèces locales et à faciliter l'identification de la faune.

Objet de la prestation :

Dans le cadre du projet de distribution de posters naturalistes décoratifs et informatifs, le Parc national a réalisé un premier poster portant sur les amphibiens de l'île. Le second représentera les tortues de Guadeloupe. Les tortues marines ont déjà été illustrées, et le Parc national recherche un illustrateur naturaliste afin de réaliser les dessins de tortues terrestres pour compléter et finaliser ce dernier.

Il s'agira donc de proposer des croquis pour plusieurs espèces de tortues terrestres, dont les espèces sont spécifiées ci-dessous. Certains de ces croquis seront à coloriser, à l'aquarelle.

La mise en page du poster sera réalisée en interne par l'infographiste du Parc national de la Guadeloupe.

Le présent Cahier des Clauses Administratives Générales concerne la réalisation des illustrations de tortues terrestres de Guadeloupe.

Caractéristiques techniques des dessins :

Dans une optique de projection des prestataires, la collection concernée se base sur une collection précédemment conceptualisée par le Parc national du Mercantour, dont des reproductions ont été jointes à ce document. Le premier poster du Parc national de la Guadeloupe concernant les amphibiens a également été joint.

Support et format :

Sauf adaptation lors de la réalisation de la suite de la collection, les posters seront imprimés dans un format paysage 30 x 42 cm sur un papier couché 300g /m² mate.

Les dessins seront à livrer individuellement sur un support A3 (utilisation optimale de la surface demandée)

Techniques à utiliser :

Les croquis seront réalisés au crayon de papier. Après validation, ils seront finalisés au crayon et pour certains, colorisés à l'aquarelle. Dans le cas d'un travail informatisé, les techniques utilisées devront présenter un rendu similaire.

Quantité et contenu :

Les 10 illustrations demandée sont les suivantes:

- Tortue Charbonnière (*Chelonoidis carbonaria*), crayonné + colorisation aquarelle
- Tortue Charbonnière (*Chelonoidis carbonaria*), crayonné d'un détail morphologique
- Tortue denticulée (*Chelonoidis denticulata*), crayonné + colorisation aquarelle
- Tortue denticulée (*Chelonoidis denticulata*), crayonné d'un détail morphologique
- Trachémyde à tempes rouges (*Trachemys scripta elegans*), crayonné + colorisation aquarelle
- Trachémyde à tempes rouges (*Trachemys scripta elegans*), crayonné d'un détail morphologique
- Trachémyde de Puerto Rico (*Trachemys stejnegeri*), crayonné + colorisation aquarelle
- Trachémyde de Puerto Rico (*Trachemys stejnegeri*), crayonné d'un détail morphologique
- Péluse de Schweigger (*Pelusios castaneus*), crayonné + colorisation aquarelle
- Péluse de Schweigger (*Pelusios castaneus*), crayonné d'un détail morphologique

La demande pourra évoluer vers 5 dessins supplémentaires si nécessaire. Le nombre de dessins ne s'élèvera pas au delà de 15. (Il pourra varier entre 10 et 15, le devis requis devra donc inclure 15 illustrations).

Exigences du commanditaire:

Les illustrations devront répondre aux caractéristiques énumérées ci-dessous :

- Dessins naturalistes, donc scientifiquement représentatifs de l'espèce.
- Des critères d'identification seront fléchés sur les dessins. Il conviendra de s'assurer que ces critères sont bien visibles sur les croquis.
- Afin d'éviter toute erreur et ainsi optimiser le travail du prestataire, le nom scientifique de l'espèce et des images support seront fournis. En aucun cas les illustrations devront être calquées sur les photos.
- Les positions et angles de vue des animaux ainsi que les limites des dessins et de leur colorisation seront définis par le commanditaire et viseront à comparer des espèces ou des critères morphologiques, il conviendra de les respecter.
- Les dessins s'inscriront dans un document puis une collection déjà entamés. Le prestataire sélectionné devra s'assurer que la signature graphique de ses dessins ne perturbe pas la cohésion et l'homogénéité du document, et de la collection.
- Le commanditaire pourra commenter les croquis proposés afin d'affiner sa demande et éventuellement revenir sur certains détails.

Le prestataire consentira à effectuer toutes les modifications nécessaires à la satisfaction du commanditaire et ce sans supplément de facturation.



Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

www.guadeloupe-parcnational.fr • contact@guadeloupe-parcnational.fr

Calendrier de réalisation :

Fin des candidatures : le 21 mars

Début de la mission : le plus tôt possible

Premiers croquis à fournir : avant le 10 avril

Retours et finalisations : avant le 20 avril

Livrables attendus :

Les dessins seront livrés sur un support papier A3, (utilisation optimisée de la surface du support) ou de façon dématérialisée dans un format conservant toute la qualité de l'œuvre.

Cession des droits de propriété intellectuelle

Le Parc national acquiert l'exclusivité et la totalité des droits de représentation et de reproduction (sur tout support) des prestations réalisées dans le cadre du présent marché, pour la durée de la protection légale des droits d'auteur et sur la totalité du territoire européen.

A ce titre, il pourra utiliser, reproduire et diffuser, sans restriction d'aucune sorte, tout ou partie des prestations (illustrations) réalisées ou fournies dans le cadre du présent marché par le prestataire. En cas de publication, il mentionnera le nom du prestataire.

Le Parc national pourra également autoriser des tiers à reproduire ou à utiliser tout ou partie des prestations réalisées. Le Parc se réserve le droit de modifier ou de compléter tout ou partie des prestations que le titulaire est chargé d'élaborer en exécution du présent marché sans altérer l'œuvre originale.

En outre, il est expressément stipulé que le Parc national détient la totalité et l'exclusivité des droits de représentation et de reproduction (sur tout support) des documents spécifiquement réalisés dans le cadre de ce marché.

En conséquence, en dehors des éléments préalablement en sa possession, le prestataire ne pourra utiliser aucun des éléments réalisés dans ce cadre pour d'autres prestations ou activités, rémunérées ou non que celles qui font l'objet du présent marché.

Actions à réaliser :

- Prendre connaissance des **exemples de réalisation** fournis ;
- Réunion entre le prestataire et le commanditaire afin de transmettre tous les éléments et informations nécessaires, et répondre aux interrogations de chacun.
- **TOUJOURS** soumettre le premier croquis de chaque illustration au commanditaire, afin de laisser une opportunité de faire des commentaires impliquant ou non des modifications ou orientations pour la suite du travail. Ceci dans le but d'éviter au prestataire d'avancer dans une direction non souhaitée par le commanditaire (et ainsi éviter une perte de temps pour le prestataire)

Présentations des offres :

Les offres de prestation répondant à la commande du PNG devront être proposées avant le mercredi 21 mars 2018 à midi (heure de Guadeloupe) en papier à l'adresse indiquée ou par voie électronique, à la convenance du candidat. L'offre devra être accompagnée :

- d'une brève présentation de l'artiste et de ses travaux,
- du coût de la prestation de façon détaillée,
- d'un extrait de Kbis et des coordonnées bancaires du prestataire
- des références sur des prestations comparables à celles de l'objet du marché
- d'un état de la disponibilité du prestataire selon l'échéancier présenté ci-dessus, avec un avis sur la faisabilité du respect du calendrier.



Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

www.guadeloupe-parcnational.fr • contact@guadeloupe-parcnational.fr

Attribution du marché :

Le jugement des offres sera fondé sur 3 critères:

- la valeur technique, à hauteur de 50 %
- la disponibilité du prestataire, à hauteur de 25 %
- le prix, à hauteur de 25 %

L'attribution du marché sera confirmée au prestataire retenu par une convention.

Tous les prestataires ayant présenté des offres recevront une notification, d'acceptation ou de refus du devis.

Modalités de paiement :

Facturation

La facture afférente au paiement devra mentionner, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom, n° Siret et adresse du créancier ;
- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur le devis ;
- la prestation exécutée ;
- le montant hors taxe du service en question;
- le prix;
- le montant total des prestations exécutées ;
- la date de facturation ;

La facture sera établie et adressée comme suit :

Parc national de la Guadeloupe
Service Comptabilité
Montéran
97120 SAINT-CLAUDE

Délai global de paiement

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la réception des factures par le commanditaire.

Contact :

Pour déposer vos offres, ou pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter

Laura PITTINO, Chargée de communication et pédagogie
Parc national de la Guadeloupe, Montéran 97120 Saint-Claude

Mail : laura.pittino@guadeloupe-parcnational.fr

Poste : 0590 41 55 52 **Portable** : 0690 93 64 81



Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

www.guadeloupe-parcnational.fr • contact@guadeloupe-parcnational.fr

